

M A I R I E
DE
R E P L O N G E S



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 23 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 16 mai 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D322025

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme DESBROSSES Marie-
Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT Franck – M. ALBENQUE
Christophe – M RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET
Nathalie – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –
M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD
Kévin, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation :
16/05/2025

Absents ayant donné pouvoir : – Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à M.
CHEVRET Pascal, Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à M. VERNOUX
Bertrand, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,
Mme PONCET Florence a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, Mme JOLY
Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe

Arrivé en cours : M. DEVEYLE Alain arrivé à la 3^{ème} question

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE AUPRES DE L'ETAT : VIDEOPROTECTION**

Monsieur le Maire présente une estimation financière du coût d'installation d'un système de vidéoprotection sur certains axes routiers de notre commune. Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire propose aux conseillers de solliciter une aide financière au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance auprès de l'Etat. Monsieur le Maire précise que le financement de ce projet proviendra des fonds propres de la collectivité, déduction faite des subventions.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		47 878.00 €	20%
Emprunts			
Sous total autofinancement		47 878.00 €	20 %
Union européenne			
Etat – DETR/DSIL			
Etat – autre	FIPD	105 607.00 €	44 %
Conseil Régional	Sécurisation équipements publics	50 000.00 €	21 %
Conseil Départemental	Equipements vidéoprotection	35 908.00 €	15%
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		191 515.00 €	80 %
TOTAL HT	Etudes : 14 390.00 € + Travaux : 225 000.00 €	239 390.00 €	

*Dans la limite de 80%

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20250523-D322025-DE
Date de réception préfecture : 05/06/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une aide au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance auprès de l'Etat pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur notre commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 03 juin 2025



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX